

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2418>



# Pour une meilleure reconnaissance des maladies invalidantes !

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: jeudi 7 février 2008

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Actuellement, en France, seules 5 maladies donnent droit aux salariés qui en sont atteints à percevoir pendant 3 ans la totalité de leur salaire ou traitement : cancer, H I V, maladies mentales, tuberculose et poliomyélite.

Pourtant, d'autres maladies sont elles aussi invalidantes et privent des travailleurs de la possibilité d'exercer leur métier, pendant des périodes souvent très longues.

Cela est injuste !

Notre collègue, Barbara Moreau, professeure de français au collège d'Aillant sur Tholon se bat pour que d'autres maladies soient reconnues comme ouvrant droit à un congé maladie longue durée payé à plein traitement pendant 3 ans.

Le secrétariat départemental SNES-FSU soutient son combat et vous invite à signer et à faire signer la pétition qu'elle a lancée.